

ÉLIRE

la confiance

édito



Photo: François TEFNIN

La législature qui s'achève en Communauté française a apporté son lot de décrets et d'arrêtés. Ceux-ci sont le fruit d'arbitrages entre la majorité gouvernementale, mais aussi entre les acteurs scolaires. Il revient au gouvernement d'en faire une synthèse au bénéfice de l'intérêt collectif.

Tout en nous félicitant de certaines mesures qui ont leur pertinence, nous ne pouvons oublier les décisions qui ont davantage perturbé les établissements qu'elles n'ont répondu aux objectifs déclarés, ni celles qui n'ont tout simplement pas été prises alors qu'elles avaient été promises.

Au rang de celles-ci, on doit citer le dernier torpillage du décret relatif à la négociation tripartite des accords sectoriels. Alors qu'un accord existait au sein de la majorité, le président socialiste du Parlement de la Communauté française a fait obstruction au vote par une manœuvre de retardement à la demande de son parti. Ce décret ne verra sans doute pas le jour avant le 7 juin prochain.

Rappelons qu'une négociation tripartite – gouvernement, employeurs, organisations syndicales – répond à plusieurs objectifs: tout d'abord, éviter des décisions qui entravent la bonne organisation des écoles; par exemple, les mesures relatives à la taille des classes et aux restrictions à la liberté d'utilisation des moyens d'encadrement au secondaire. Ensuite, éviter que les décisions ne soient prises qu'au bénéfice des seuls acteurs représentés dans la négociation; à titre d'exemple, le récent projet d'accorder aux instituteurs ayant suivi une formation universitaire un barème supérieur à celui de leur directeur. Enfin, contribuer à un meilleur équilibre général du système scolaire, notamment dans la répartition des ressources affectées aux subventions de fonctionnement et aux bâtiments scolaires en regard des dépenses de personnel.

Les responsables politiques s'étaient engagés à faire voter ce décret. L'enseignement catholique avait marqué son accord sur la dernière version proposée et sur d'autres textes qui lui étaient soumis. Mais apparemment, le sens de la parole donnée n'est pas le même pour tous... Et comme si cela ne suffisait pas, il a fallu entendre le président du parti socialiste accuser certains pouvoirs organisateurs de "*s'accaparer le financement public et l'utiliser comme si cela ne regardait qu'eux*". Le propos est évidemment injurieux, quand on sait l'incalculable service que les pouvoirs organisateurs de l'enseignement catholique rendent bénévolement à la société, dans le respect des législations, et sous le contrôle étroit des vérificateurs, des réviseurs et autres inspecteurs!

Si certains veulent pratiquer la culture du soupçon comme mode de relation *a priori*, ce n'est ni notre référence, ni notre habitude. Dans l'Enseignement libre, on fait le pari de la confiance en l'homme et en sa capacité à exercer des responsabilités, même importantes, dans un cadre d'autonomie. Tout l'enseignement catholique s'est construit sur cette conviction, avec les résultats que l'on sait. La culture de la défiance, elle, en appelle à un encadrement toujours plus contraignant des comportements par des procédures bureaucratiques toujours plus tatillonnes. Le coût collectif de ce type de politique, en termes de démotivation ou de découragement des acteurs de terrain, n'est évidemment jamais pris en considération.

On l'aura compris: le Secrétariat général de l'enseignement catholique plaide, quant à lui, pour la loyauté plutôt que la suspicion, pour l'engagement responsable plutôt que les manœuvres procédurières, pour la recherche du consensus plutôt que le coup de force partisan. L'École n'a-t-elle pas besoin d'élire un mode de rapport social entre ses acteurs en symétrie avec ses objectifs de formation? Poser la question, c'est évidemment y répondre. ■

ÉTIENNE MICHEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC

6 MAI 2009